

LE GARDE DES PLAISIRS DU ROI DANS LE NORD DE L'ÎLE-DE-FRANCE

Personnage typiquement francilien, assez haut en couleurs, au titre pompeux, mais dont la fonction deviendra fortement impopulaire à la veille de la Révolution française, le garde des plaisirs du roi est souvent l'un des ancêtres favoris du généalogiste.

Depuis le règne de Charles VI le fol, à la fin du XIV^e siècle (1), les rois de France ont conforté une réputation de fort appétit : le pouvoir, les femmes et la chasse : ce dernier étant certainement leur préféré puisque les domaines forestiers, appelés capitainerie, où ils exerçaient leur passion cynégétique sont joliment intitulés : "les Plaisirs du roi". Les offices de garde-chasse seront donc très prisés durant l'Ancien régime.

Très jaloux de leurs territoires, les souverains cèderont très difficilement des parcelles de leurs domaines. Seuls les Princes de Sang tels les Condé pour la forêt d'Halatte à côté de Chantilly (Oise) et les Conti pour la forêt de l'Isle-Adam (Val d'Oise) et leurs terres qui vont à Pierrelaye (Val d'Oise), puis le comte d'Artois devenu seigneur de Maisons-Laffitte (Yvelines), pourront obtenir des espaces importants. Quelques favoris ou seigneurs locaux, en montrant patte blanche, obtiendront la possibilité de chasser avec leurs équipages dans de rares secteurs. On peut citer la princesse de La Roche-sur-Yon-Conti, châtelaine de Vauréal (ville-nouvelle de Cergy-Pontoise), bonne amie de Louis XV, qui empiètera grâce au bon vouloir de Sa Majesté, sur les terres cergy-pontaines du comte de Ménars, baron et haut-justicier de Conflans (en raison de l'agrandissement de ses terres par son grand-père qui avait acquis cette baronnie auprès du père du Grand Condé). Ce dernier l'ayant nargué avec son équipage... Les descendants de ce seigneur vendront leurs biens en 1775 au comte de Mercy-Argenteau, ambassadeur d'Autriche et intime de Marie-Antoinette. Ses bonnes relations royales permirent à notre nouveau châtelain de chasser à son tour sur son domaine de Conflans et de Chennevières. (2)

Car, marque de souveraineté, le droit de chasse, tout comme le privilège de posséder un colombier, est réservé à la noblesse. François Ier, dans son ordonnance des Eaux et Forêts de 1516, le justifie en prétextant une nécessaire préparation à la guerre. Il crée ensuite les fameuses capitaineries dont une des plus importantes et des plus anciennes est celle de Saint-Germain-en-Laye instituée vers 1532. Ses limites fixées en 1607, vont "à commencer de la ville de Mantes sur la Seyne jusques au village de Sagy et dudit Sagy jusques à l'église d'Eragny et là droit par Montigny à Franconville et Sannois, passer la Seyne à Argenteuil, incluant Asnières, Gennevilliers en partie, Colombes, Courbevoie, Nanterre, Puteaux" puis suivent la Seine, laissant au sud-est la capitainerie de la Varenne du Louvre, passait par Meudon, Verrières, Massy, Palaiseau, passait à l'ouest par Châteaufort, remontait au nord-ouest vers Mantes-la-Ville, par les Granges de Port-Royal, Elancourt, Goupillières, Rosay" (3).

A leur tête est nommé le capitaine entouré de deux lieutenants. A leurs ordres sont attachés les gardes à chevaux puis les gardes à pied autrement dit nos fameux gardes des Plaisirs du roi. Le siège de la capitainerie est situé dans un hôtel particulier sur la place du château à Saint-Germain-en-Laye et les audiences ont lieu le lundi. Généralement, les procès-verbaux des gardes prédominent lors des jugements...

Parmi ses nombreuses attributions qui augmentent régulièrement, le garde-chasse royal relève surtout les faits de braconnage. Il surveille qu'il n'y ait pas de clôturage intempestif, attrape les chiens errants, doit tuer tous les chats trouvés dans les bois et dans les plaines. Il veille à ce qu'il n'y ait pas de fauchage avant la Saint-Jean-Baptiste (24 juin), que personne n'entre dans les champs s'il n'est pas l'utilisateur et surtout qu'aucun manant ne chasse le lapin de garenne... "Le malheureux paysan passionné de la chasse ou encore le cultivateur qui détruisait les bêtes pour sauver les grains, les prés, les vignobles ou les arbres pouvaient subir les peines infamantes et capitales :

1° Pour avoir détruit des oeufs, on infligeait la première fois une forte amende ; la seconde fois, la même amende doublée ; la troisième fois, le supplice du fouet et le bannissement.

2° Pour l'emploi de lacets et collets, la première fois, le supplice du fouet et le bannissement ; la deuxième fois, le braconnier était fustigé en place publique, flétri et banni pour six ans.

Le paysan était tenu de planter au milieu de sa terre des buissons pour servir de remises au gibier. Le cultivateur doit garnir son champ de cinq épines par arpent" (4)

On comprend mieux l'exaspération des habitants de Conflans qui au travers de leur procureur fiscal, le 14 mars 1668, font condamner par une amende "*Louis Jomard dont la beste asine est journellement dans les bleds et que ledit demandeur nous a dit que le jour d'hier sur les dix heurs du matin auroit trouvé ladite beste azine dans une pièce de bled scize au Basse Couture appartenant à Jean Dupont ce qu'il fut dict par le nommé Pierre Clerbault laisné la femme de Pierre Clerbault le jeune et la femme de Nicollas de Crossy qu'il auroit plus de quinze jours qu'il ne sessoit destre dans les bleds.*" (5) Ils ne supportaient plus de voir leurs cultures saccagées par différents piétinements.

Comme on peut le constater, le travail ne manque pas car la capitainerie compte seulement 69 gardes en 1789 pour ses 900 km². D'autant plus que pour une partie de ces officiers, le titre est seulement honorifique. C'est en toute vraisemblance le cas de Michel Becquet, greffier du bailliage de la baronnie de Conflans cité comme gardien des biches en mars 1632, également de Pierre Le Messier, comédien favori de Louis XIII sous le nom de Bellerose, officier des Plaisirs du Roi en 1643 et qui possède une villégiature à Conflans depuis 1636. Précisons que le postulant doit obligatoirement appartenir à la religion catholique. (6)

Le garde à pied est très mal payé : ses revenus vont de 60 à 200 livres tournois (soit 240 à 800 euros). Pourtant, il lui faut amortir l'achat de sa charge. Prenons le cas de la famille Ribault à Conflans. Lorsque Michel Vincent Ribault reprend la charge de Vincent Ribault, son père, il doit verser à son géniteur 600 livres (soit 2400 euros), au Maréchal de Noailles (qui a donné son nom à la fameuse croix, carrefour de la N184 en forêt de Saint-Germain !) en tant que capitaine pour les provisions 1000 livres (soit 4000 euros) et pour la réception à la capitainerie et l'enregistrement du titre à l'élection et cour des Aides de Paris 100 livres (soit 400 euros) ce qui fait la somme de 1700 livres (équivalent à 6800 euros soit 44605 Francs). (6) Heureusement la vente des peaux des gibiers pouvait agrémenter l'ordinaire.

La fonction offrait tout de même quelques avantages et permettait l'air de rien quelques cumuls.

Citons par exemple celui de François Cassier (mon aïeul est décédé à Poissy (Yvelines) le 10 juillet 1785, à l'âge de 74 ans). Il exerce la profession d'aubergiste mais déclara être "*garde des plaisirs du Roy*" lors du mariage de sa fille Jeanne à Poissy le 24 novembre 1756. Grâce à la notabilité paternelle, l'heureuse épousée eut tout de même comme témoin Claude Jouanin, "*conseiller du Roy et président du grenier à sel de Poissy*". (7)

Clément Ribault, quant à lui, était vigneron, comme son fils en 1781 (6).

En fait, le principal avantage, était l'exempt de l'impopulaire paiement de la taille en raison

l'imposition de la capitation. Ainsi, nous avons vérifié que notre garde conflanais faisait bien partie de la liste des quelques exemptés de la taille de la paroisse de Conflans en 1740 (8) et Michel Vincent Ribault s'est vu délivrer un certificat par son capitaine, le maréchal de Noailles, parce "*qu'il a fait le service actuel pour l'année 1779, & sert actuellement Sa Majesté, & qu'il est compris pour sa Capitation de ladite année, sur l'Etat de la Maison du Roi, où il la paie...*" (6)

Comme toute famille d'officiers sous l'Ancien Régime, celle du garde des Plaisirs pratiquait l'endogamie, c'est-à-dire que les unions se concluaient entre membres de la même caste. Le cas est assez frappant à Pierrelaye (Val d'Oise) où Marie-Elisabeth Mansard fille de François Mansard, garde des abbesses de Maubuisson (abbaye royale située dans la ville voisine de Saint-Ouen l'Aumône), épouse en secondes noces Jean-Claude Rougeaux garde des Plaisirs de Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Prince de Conti. Le couple donnera la main de leur fille Marie-Elisabeth-Michelle Rougeaux à Nicolas-Alexandre Didelet, fils de Gabriel Didelet, garde-chasse à Cergy. (9)

A Conflans, le 26 novembre 1742, notre garde Clément Ribault marie son fils Michel Vincent (déjà désigné comme garde des Plaisirs du Roi alors qu'il n'a pas l'accréditation officielle) issu de son premier lit, à sa belle-fille Angélique Desloges, enfant du premier mariage de Barbe Ancelin, sa seconde épouse. (10)

A la veille de la Révolution, les Franciliens se révoltent et certains comme à Boisemont (Val d'Oise) n'hésitent pas à trucider leur garde. (2) Quant aux habitants de Conflans, affamés en raison des mauvaises récoltes et de la cherté du prix du blé à Pontoise, ils se regroupent pour chasser dans les bois de Chennevières au grand dam de l'Ambassadeur qui s'en plaint. C'est pourquoi, lors de la

convocation des états-généraux, nos notables et paysans conflanais rédigeront certains articles éloquentes dans leur cahier de doléances :

article 16 : que le droit de chasse, simplement honorifique et destructif des récoltes, soit supprimé sans réserve de gibier.

article 17 : que la faculté d'avoir des pigeons qui sortent et se nourrissent dans les champs, soit supprimée également.

article 34 : que toutes les justices d'attribution et de privilège, comme maîtrises, capitaineries, élections, greniers à sel, soient supprimées, et les matières dont ils connaissent, rendues aux juges ordinaires, même ceux des seigneurs, chacun dans son ressort. (11)

La Révolution les exaucera en partie avec la fameuse nuit du 10 août 1789 qui abolira les titres et ruinera par la même occasion Michel-Vincent Ribault qui ne pourra plus vendre sa charge d'officier de la garde des Plaisirs du roi attaché aux châteaux, parcs, forêts, et capitainerie de Saint-Germain-en-Laye.

Quelques souvenirs des chasses royales dans la région :

Le Mur du Roy (1663-1683), rue des Grosses-Eaux et chemin du Val-de-Gaillon à Herblay (12)

Ce mur ne doit pas être confondu avec les fortifications de la ville. Egalement nommé vers l'église Mur et Escarpement, et sur Conflans Blanmur ou Mur Blanc, mur de clôture du parc royal et mur de la Nation, il empêchait le gibier des chasses du roi de pénétrer sur les cultures, tout en lui permettant de s'abreuver en Seine. Reliant la terrasse de Saint-Germain à Poissy par la Frette, il était percé de la porte Verte, sur Conflans, et de la porte Neuve ou porte du Val, gardée par un portier, détruite vers 1892. Le chemin des Grosses-eaux, qui lui est contigu et emprunte un tracé déjà utilisé durant le haut Moyen Age, longe les anciens prés inondables.

Quelles sont les pistes à suivre en Archives si on a un ancêtre garde des Plaisirs du roi ou de Son Altesse le Prince (de Condé ou de Conti) ?

* La cour des Aides de Paris enregistrait les édits des finances et vérifiait les états des officiers de

la Maison du Roi et de la Maison des Princes de sang, que leurs charges exemptaient de la taille. Ces registres et autres pièces sont conservés aux Archives nationales dans la série Z 1A soit :

Z 1A/495 à 498 : capitainerie des chasses (par ordre alphabétique des chasses).

* Les documents propres à la capitainerie de Saint-Germain-en-Laye sont conservés aux Archives des Yvelines en série B (justices) et dont les cotes sont incluses dans les références suivantes B2924 à 3071. Les registres de la capitainerie des chasses remontent à 1559 (voir B2941 de 1559 à 1688 et B2945 de 1688 à 1784). Les premières pièces du greffe de la maîtrise des eaux et forêts et de la gruerie démarrent en 1532 (B2946 de 1532 à 1603 jusqu'à B3067 pour celles de l'année 1790). Les comptes du receveur des amendes sont plus récents. La cote B3068 regroupe ceux allant de 1669 à 1731 et B3069 les suivants jusqu'à 1784.

Valérie Arnold-Gautier

notes :

(1) le 10 janvier 1396, il régira le droit de chasse en l'interdisant aux non-nobles à l'exception des bourgeois vivant noblement. Plus tard, les fermiers-receveurs profiteront de ce privilège en l'incluant dans leur droit de bail.

(2) Jean-Pierre Barlier, *Vivre en Val d'Oise n°40*, décembre 1996 - *Stemma n°76* (revue du Ceghif), décembre 1997.

(3) *Guide du débutant, inventaire de la série B, capitainerie des chasses et maîtrises des Eaux et Forêts*, Archives des Yvelines, p. 34-35 <http://www.cg78/archives.fr>.

(4) Léon Janrot, *Le village d'autrefois, Herblay, Essai d'histoire locale*, 1927, p. 31-32.

(5) Registre d'audiences du bailliage de la baronnie de Conflans-Sainte-Honorine, 1668-1672, Archives nationales, ZZ1.

(6) Titre de famille cote E 3021 Ribault (famille, gardes à pied de la capitainerie de Saint-Germain-en-Laye...), Archives des Yvelines.

(7) Registres paroissiaux de la paroisse Saint-Louis de Poissy, Archives municipales de Poissy.

(8) Taille de 1740, Archives nationales.

(9) Christiane Boullant, *Histoire de Pierrelaye*, La Brouette, 1989.

(10) Registres paroissiaux de la paroisse Saint-Maclou de Conflans-Sainte-Honorine, Archives municipales de Conflans, série 1 GG.

(11) Cahier de doléances de Conflans-Sainte-Honorine de 1789 "*Cahier de remontrances et d'instructions que les habitants composant le tiers-état de la paroisse de Conflans-Sainte-Honorine désirent être insérés dans le cahier général du tiers-état de la prévôté et vicomté de Paris, hors des murs, pour les prochains états généraux*" (nota de l'édition de 1879 : *nous publions ce cahier d'après les Archives de l'Empire*), Archives parlementaires, tome IV, p.457 à 459 (Archives des Yvelines, cote US E28-4).

(12) *Le Patrimoine des communes du Val d'Oise*, Flohic éditions, 1999, p.393.

LA CAPITAINERIE ROYALE DE MONTCEAUX

DROIT DE CHASSE ET DE GARENNE

"Le droit de chasse est un droit royal qui réside dans la personne du roi, comme propriétaire primitif de tous les fiefs et de toutes les justices, et comme le premier dominant de tous ceux à qui il en a accordé la possession héréditaire...."

"... Seuls donc peuvent en user ceux qui en ont obtenu la concession, tels que les seigneurs haut-justiciers, les seigneurs de fief et les gentilshommes....."

".....Pour le haut-justicier, ce droit est purement personnel, honorifique, puisqu'il doit en user en personne et qu'il ne peut empêcher le propriétaire du fief de chasser. Pour les seigneurs de fief, la chasse est un droit honorifique, et un droit domanial... Pour les gentilshommes, la chasse est un simple privilège attaché personnellement à leur naissance..."

Donc :

«La chasse est un divertissement noble qui n'est permis qu'aux seigneurs haut-justiciers, aux seigneurs de fief et aux gentilshommes ; elle est pour eux une sorte d'occupation qui leur sert d'amusement pendant la paix ou le délassement à la suite des campagnes pénibles qu'ils ont faites pour le service de l'Etat."

L'usage de la chasse était interdit "à tous marchands, artisans, bourgeois et habitants des villes, bourgs, villages, hameaux, et à tous paysans ou roturiers".

Toutefois les droits des seigneurs comportaient de sérieuses restrictions. Il leur était interdit de chasser à moins d'une lieue des "*plaisirs du roi* », voire de trois lieues en ce qui concernait le chevreuil et le sanglier. Quant au cerf et à la biche l'interdiction était générale (sauf permission). Ils n'appartiennent qu'au roi dans toute l'étendue du royaume.

Le droit régalien, qui s'est renforcé du XVI^e au XVIII^e siècle, allait contre le droit naturel, voire contre le droit coutumier ; (privilège consenti d'ancienneté aux habitants de Meaux et des villages dépendants du Bailliage, figurant expressément dans le Coutumier de 1509) : "*De chasse à cor et à cri, à tout harnois et engins, dans la forêt du Mans*" (forêt située entre Villemareuil et Pierrelevée).

La "Garenne" (ou varenne) ce mot désignait essentiellement des terrains clos propices à la nourriture et à la reproduction des lapins. Dans une vraie garenne les lapins appartiennent au propriétaire, à la

différence du gibier. Il en résulte que ceux qui chassent dans des garennes privées sont punis comme voleurs. Mais la coutume de Meaux est indulgente : le larron sera gratifié d'une amende et devra remettre dans la garenne autant de mères lapins qu'il a pris de connils (ancien nom du lapin). A Poissy-sur-Seine le bras de la justice était plus lourd et un certain Guillaume ADAM fut condamné en 1515, en sus de l'amende, à une exposition au carcan, une heure durant, un jour de marché "*ayant des peaux de lapin sur les épaules*". Le droit de garenne était un droit utile qui faisait partie des revenus d'une terre et qui pouvait s'affermier. *En 1669, Monseigneur de Ligny, prédécesseur de Bossuet tirait d'une partie de la garenne épiscopale un revenu annuel de 300 livres et 20 douzaines de lapins.*

LES CAPITAINERIES ROYALES DES CHASSES

Une Capitainerie Royale des Chasses est un territoire situé autour d'une résidence royale, englobant les propriétés de la Couronne, les propriétés rurales et urbaines à l'intérieur d'un périmètre défini.

La première capitainerie Royale a été instituée en 1534 à Fontainebleau sous le règne de François 1^{er}. Sous Charles IX on en comptait neuf, sous Henri IV, vingt quatre ; Louis XIII les multiplia au point qu'à sa mort en 1643 il en existait quatre vingt deux réparties dans tout le royaume.

Dès 1690, Louis XIV en supprima quarante trois, puis par une ordonnance de 1669, une trentaine.

Au XVIII^e siècle il n'en subsistait que treize : La Varenne du Louvre, Boulogne, Saint Germain en Laye, Vincennes, Livry et Bondy, Compiègne, Fontainebleau, Chambord, Blois, Corbeil, Halatte, Limours et Montceaux.

Le capitaine des Chasses était nommé directement par le Roi. Les capitaineries occupaient un personnel considérable, recruté par le capitaine : un lieutenant, un magistrat dit lieutenant de robe longue, un procureur, un greffier, un huissier-audiencier, un receveur des amendes, des gardes-plaines à cheval, à pied, des renardiers, des rechasseurs (voisins d'un domaine où s'était déroulée une chasse, qui s'efforçaient de faire revenir les bêtes qui s'en étaient échappées suite aux aboiements de la meute, des sonneries de trompe etc.). Ces derniers ne pouvaient chasser que trois jours après la chasse royale, car le gibier "*s'étant épavisé*" (égaré sous le coup de la peur, devenu comme une épave) il fallait avoir le temps de le rechasser. Dans certaines capitaineries il y avait des offices de rechasseurs, charges dont étaient revêtus des gentilshommes disposant de chiens dressés à cet effet. Rien de tel à Montceaux.

LA CAPITAINERIE ROYALE DES CHASSES DE MONTCEAUX

Henri II avait épousé en 1533, Catherine de Médicis, qui acquit un domaine à Montceaux en vue d'y construire un château et d'y planter un parc. Les travaux durèrent de 1549 à 1560.

Pendant la période couverte par sa longue vie, Montceaux, en tant que propriété personnelle de la Reine, devint un lieu où l'on recevait diplomates et courtisans, et où la chasse était à l'honneur.

Lorsque Henri IV décida d'acheter le domaine pour y installer sa maîtresse Gabrielle d'Estrées qui devint Marquise de Montceaux, celle-ci donna, après Catherine de Médicis, un nouvel éclat à Montceaux . Après sa mort, Henri IV donna Montceaux à Marie de Médicis après la naissance du futur Louis XIII. Celle-ci eut le même enthousiasme pour les lieux. Elle agrandit le domaine, et le château retrouva son animation d'antan grâce au Capitaine des chasses et Gouverneur du château, François de Bassompierre.

Louis XIII et Anne d'Autriche fréquentèrent Montceaux, bien que le domaine perdit peu à peu de son prestige. Colbert pourvut à sa conservation.

Louis XIV y passa deux fois, Louis XV et Louis XVI n'y vinrent jamais.

Par ordonnance du 6/9/1666, le Roi précise la consistance de la Capitainerie. Tout d'abord les villages dépendant du Marquisat de Montceaux : Saint Jean, Montretout, Signy, Pierre-Levée, La Haute Maison, Maisoncelles, Villemareuil, Saint Fiacre, Magny Saint Loup, Mareuil, Boutigny, Fublaines, Trilport, Germigny, Iles, Armentières, Tancrou, Jaignes, Changy, Ussy, Sammeron, Sept Sorts et Vaucourtois. Puis viennent les bois relevant du Marquisat : le bois de Meaux, appartenant à l'Evêque, le Buisson de Saint Faron appartenant à l'Abbé de Saint Faron, la Garenne d'Armentières appartenant à l'Archevêque de Paris, la Forêt du Mans, etc... puis certains bois éloignés, au nord de La Ferté Sous Jouarre, sur Molien, Torchamp, Vendrest, Bezu, Villiers, Domptin...

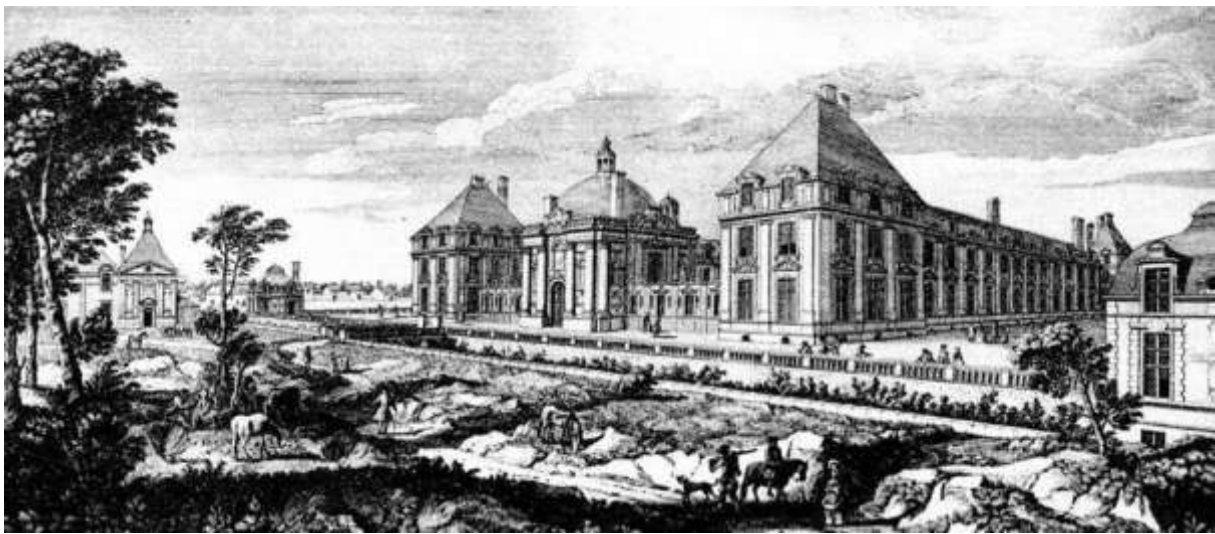
Cette extension née de toutes pièces grâce à un Capitaine ambitieux, fut restreinte par une nouvelle ordonnance du 20/10/1666, disant que "la capitainerie aura deux lieues en tous sens à compter du pied du château". Mr de Barillon, commissaire réformateur des Eaux et Forêts fit exécuter le

marquage des limites par Mr Favier, arpenteur ordinaire du Roi au bailliage de Senlis. Mais suite à de nombreuses contestations, le roi Louis XIV désigna le Conseiller d'Etat Bignon pour dresser un procès verbal des contestations et faire établir un plan en 1710.

Suite à diverses contestations de la part de l'Evêque de Meaux, Louis XV tout en maintenant les officiers de la Capitainerie dans leurs droits, supprime la lieue de rachat (ou rechange).

La Capitainerie disparut en 1789 comme toutes les autres. A cette date elle occupait 27 personnes : Capitaine, lieutenant de robe longue, procureur, greffier, receveur des amendes et 18 gardes.

Les différents capitaines furent après François de Bassompierre, Louis de Vieuxpont, Louis Potier, Comte de Gesvres, Léon Potier comte puis duc de Tresmes et de Gesvres ; celui-ci céda son droit au comte d'Evreux puis la charge revint à la famille de Tresmes jusqu'à la révolution.



GARDES DES PLAISIRS DU ROI

NOM Prénom	Lieu	Observations
BABIER Jean François	<u>ERAGNY</u> L'an 1781 le six du mois de février après la publication de bans faite en cette paroisse par trois jours de dimanche les quatorze vingt et un et vingt huit du mois de janvier derniers dans cette eglise et dans celle de Jouy le Moutier les quatorze et vingt huit du meme mois et deux de ce mois suivant le certificat de Mr Lambert curé de Jouy en datte du quatre de ce mois et an et après les fiançailles célébrées le meme jour ont été par nous mariés après que nous avons pris leur consentement mutuel et ont reçu de nous la bénédiction nuptiale François Millet agé de 22 ans, tonnelier à jouy fils de germain millet du meme métier et de Marie Perrette Bassier sa femme ses pere et mere d'une part et Marie Thérèse Tremblay agée de vingt et un an fille de louis Tremblay vigneron à Neuville et de Marie Thérèse Breton sa femme ses pere et mere d'autre part, assistés des témoins cy arès nommés. Les pères des époux Jacques Claude Millet buraliste à Jouy oncle de l'époux jean Tremblay vigneron à hem ? oncle de l'épouse Jean François BABIER garde des plaisirs du roy à Madry ? soussignés	Généalogie Briarde n° 52
BARDOU Nicolas	Garde des plaisirs du roy, mentionné comme tel lors du mariage de ses filles, à Paris en 1692 et 1697. On peut estimer sa naissance vers 1645 et son décès après 1697.	Généalogie Briarde n° 59
BAUCHERY Marie Claude	Femme de Nicolas NICOLAS, garde des plaisirs	
BIGEON DE COUREAY Jean Jacques	Conseiller du roi, lieutenant de robe longue de la Capitainerie Royale de Montceaux, subdélégué à l'intendance de Paris en la ville et l'élection de Meaux. Sa femme Dame Marie Anne PETIT, est marraine le 1/3/1713	Généalogie Briarde n° 28
BOCQUET DE CHANTEREINE Jean Joseph	Né à Juilly en 1704, en 1734, il est lieutenant de robe longue en la Capitainerie Royale de Montceaux.	Généalogie Briarde n° 53
BOCQUET DE CHANTEREINE Louis Joseph	Procureur du Roi à la Capitainerie de Monceaux en 1780	Généalogie Briarde n° 74
BONVAL Nicolas	Nicolas BONVAL, né vers 1642, décédé le 26/2/1694 à Noisy le Grand, Garde des Plaisirs du Roi, marié à Louise PIGEON, née vers 1642, décédée le 16/8/1692 à Noisy le Grand. Il faisait partie de la Capitainerie de Corbeil.	Généalogie Briarde n° 52
BOURKHARD RAMEL FRÉDÉRIK	Mariage vers 1760 de BOURKHARD-RAMEL Frédéric originaire d'Allemagne, époux de POTIN (pothin) Anne Julienne, cité aux AD 93 dans cote 9J213 du 26/ 4/ 1765	Généalogie Briarde n° 52
BRIDAS Nicolas	Huissier Royal, Décède le 30/3/1732	Généalogie Briarde n° 28

BUREL André	Garde des chasses de la Capitainerie de Montceaux, se marie le 25/1/1701 à Saint Jean les Deux Jumeaux, avec Geneviève GERARD	Généalogie Briarde n° 56
CASSIER François	+ 10 juillet 1785 à 74 ans, il est garde lors du mariage de sa fille Jeanne le 24 novembre 1756 à Poissy	Généalogie Briarde n° 51
CLARET Adrien	Garde Général de la Capitainerie Royale de Montceaux, son fils François Adrien décède le 4/10/1759 à 7 ans. Il décède à Montceaux le 6/6/1791 âgé de 77 ans.	Généalogie Briarde n° 28
CLARET Jean Pierre	Garde de la Capitainerie de Montceaux, fils de Jean CLARET, garde de Mgr Le Duc de Tresmes, de la paroisse de la Hautemaison, se marie le 22/12/1768, avec Catherine Pierre FOURIER, fille de + Jean Antoine FOURIER, laboureur à la Hautemaison. T : Adrien CLARET, oncle du marié, garde général de la Capitainerie.	Généalogie Briarde n° 28
DALLINET Claude	Décède le 6/5/1731 à Brie Comte Robert	Généalogie Briarde n° 28
DAMILAVILLE Laurent	Mariage vers 1660 de DAMILAVILLE Laurent, possédait une maison à Aulnay sous Bois, cité AD93 Fonds Gourgues, 4J16-269 à la date du 27/9/ 1682	Généalogie Briarde n° 52
DASSY		Généalogie Briarde n° 74
DE COUCY François	Le 27/7/1681 à Lizy, Francois DE COUCY, garde des Plaisirs du Roy à Montceaux, demeurant à Meaux, passe un bail à titre de loyer à Jean MASSET laboureur demeurant à Lizy.	Généalogie Briarde n° 52
DE LAURENS François, le jeune	-Garde des Plaisirs du roy en son marquisat de Montceaux (1669) Dans un acte notarié du 16/7/1683 passé à Lizy : Francois DU LAURENS, garde des Plaisirs du Roy, demeurant à Lizy, et Marguerite SOLIGNY sa femme. Droits acquis, de François DE LAURENS l'aîné	Généalogie Briarde n° 52
DE VERNON	Procureur du Roi adjoint	Généalogie Briarde n° 74
DELAGRANGE Jean Baptiste	Escuyer, lieutenant de Montceaux, sous brigadier de la 1 ^{ère} compagnie des Mousquetaires (en 1711)	Généalogie Briarde n° 28
DESFOSSÉS Eustache Benjamin	Escuyer, lieutenant des plaisirs de sa majesté en son château de Montceaux, mari de Mlle Agnès RACINE, traite un marché, le 26 janvier 1688 à Lizy sur Ourcq, avec Jacques CHERIN laboureur à Lizy.	Généalogie Briarde n° 57
DIDELET Gabriel	Garde chasse à Cergy, son fils Nicolas Alexandre se marie avec Marie Elisabeth Michelle ROUGEAUX Il décède à Montceaux le 19/12/1791 âgé de 53 ans.	
DROUILLET Jean Baptiste	Sous lieutenant de la capitainerie, témoin à l'enterrement de Marie Thérèse PREVOST GRANDIN, le 2/3/1736, et le 28/12/1756. Il décède le 26/1/1776 âgé de 87 ans.	Généalogie Briarde n° 28
DU BUISSON DE RETEILLES Nicolas	Donataire du roy et usufruitier de la Seigneurie du Marquisat de Montceaux et du pont de Trilport, est décédé le 20/2/1712 âgé de 50 ans ou environ	Généalogie Briarde n° 28
DU LAURENS François	Le 8/1/1622, pardevant Pierre FOULLÉ notaire à Lizy sur Ourcq, Denis LEPLAIDEUR, laboureur demeurant à Marnoue la Poterie près de May en Multien, et sa femme Ciprienne JARLET, constituent une rente annuelle de 6 livres 5 sols au profit de François DE LAURENS, marchand demeurant à Lizy. Le 8/2/1669, Denis LEPLAIDEUR, petit-fils, et son beau-frère Nicolas LORINÉ, laboureurs demeurant à Marnoue, tous deux héritiers du couple Denis et Ciprienne,	Généalogie Briarde n° 52

	s'engagent à continuer de payer cette rente à François DE LAURENS le jeune, " garde des Plaisirs du Roy en son marquisat de Montceaux ", lequel François en ayant acquis les droits de François DE LAURENS l'aîné.	
DUBOIS Louis Nicolas	Valet de chiens le 14/8/1755	Généalogie Briarde n° 28
Duc de GESVRES	Gouverneur Capitaine	Généalogie Briarde n° 74
DUCLOS Nicolas	Garde et faisandier de la Capitainerie de Montceaux, le 23/8/1720	Généalogie Briarde n° 28
DUMESNIL DE MARICOURT	Premier lieutenant	Généalogie Briarde n° 74
DUPONT Daniel	<i>Gardes des Plaisirs du Roi rencontrés sur Bondy et appartenant vraisemblablement à la Capitainerie de Bondy-Livry. Ce sont des renseignements fragmentaires car les registres de Bondy sont manquants.</i> Mariage vers 1745 de DUPONT Daniel, + le 12/ 3/ 1760, époux de Marie FERRET (ferré), laquelle se remarie le 12/ 3/ 1760	Généalogie Briarde n° 52
DUPONT Julien Daniel	<i>Gardes des Plaisirs du Roi rencontrés sur Bondy et appartenant vraisemblablement à la Capitainerie de Bondy-Livry. Ce sont des renseignements fragmentaires car les registres de Bondy sont manquants.</i> Mariage vers 1760 de DUPONT Julien Daniel, époux de MAUCUIT Geneviève, cité dans un partage du 12/ 4/ 1786	Généalogie Briarde n° 52
FAUCHEUR Marcel	FAUCHEUR Marcel (1671/1730), garde des Plaisirs du Roi à Bagnolet (93), avec filiation mais sans descendance connue.	Généalogie Briarde n° 52
FEROT Pierre		Généalogie Briarde n° 52
FOIRET Pierre	Garde des plaisirs du roi en la capitainerie royale de Becoiseau (près de Mortcerf) est décédé avant le 15/11/1723 lors du mariage de son fils, habitant Voulangis. Il était marié avec Marie POTTIER ;	Généalogie Briarde n° 57
FOURIE Antoine	Garde des chasses, le 28/4/1716, y est encore le 23/11/1717	Généalogie Briarde n° 28
FOURIE Pierre	Garde des Plaisirs du Roy, de la Capitainerie de Montceaux, décède le 13/6/1713	Généalogie Briarde n° 28
FOURIER Antoine	Garde à cheval de la Capitainerie de la Maison Royale de Montceaux, décède le 10/10/1754 à 72 ans.	Généalogie Briarde n° 28
GRANDCHEF Toussaint	<u>SAINTE AULDE</u> Le neuviesme aoust 1668 a este baptisés Marguerite fille de Toussaint GRANDCHEF garde des plaisirs du Roy et de Jeanne DUPUIS. Le Parrain Pierre Mercier la marraine Marguerite Dupuis. Signé Mercier (le parrain) et E. Coqüel (le curé)	Généalogie Briarde n° 52
GRANDIN Pierre	Né le 16/3/1658 à Crépoil, est dit sous lieutenant des chasses royales en 1712, Garde à Cheval de la Capitainerie de la maison royale de Montceaux. Il décède le 19/10/1738	Généalogie Briarde n° 53 Généalogie Briarde n° 28
GUILLEMINAULT Pierre	Pierre GUILLEMINAULT °7/11/1700 à Livry, + 17/3/1746 à Livry, marchand de bois à Livry, garde des Plaisirs du Roi en la Capitainerie royale de Livry et Bondy, en 1745 il était syndic de la paroisse. Il avait épousé vers 1728 Denise Germaine Collet (26/2/1702 à	Généalogie Briarde n° 52

	Livry, + 24/1/1777 à Livry) dont il eut au moins huit enfants.	
HOTOT Jean	Garde des plaisirs du roy, décède le 1/9/1694 à Dampmard, âgé de 78 ans,	Généalogie Briarde n° 54
HUVIN André Louis	Mariage vers 1730 de HUVIN André Louis, époux de Marie Anne CABAILLE, cité Caran acte MC/ET/LXXXVI/650 n°4/291 du 14/ 11/ 1751	Généalogie Briarde n° 52
JARLET Louis	-Garde des Plaisirs du roy en son marquisat de Montceaux (1673)dmrt Vernelle près de May en Multien Le 11/6/1673 est établi, pardevant Me DELARUE à Crouy sur Ourq, un contrat de mariage entre Louis JARLET, demeurant à Vernelle près de May en Multien, " garde des plaisirs du Roy en son marquisat de Monceaux ", assisté de Louis COMTE, laboureur de marais demeurant à Crouy, son oncle et parrain, et Margueritte VIENNE. Louis JARLET est veuf de Louise MARTIN et a deux filles, Marie et Catherine JARLET. Il est, par ailleurs, oncle d'un Nicolas MARTIN, demeurant à Coulombs, fils de Michel MARTIN. Le 15/12/1673, Louis JARLET, garde à pied des chasses et plaisirs du Roi, vend un arpent de pré lui venant de la succession de Jean JARLET et Marie LECONTE, ses père et mère. Louis décède avant 1688 car le 15/6/1688, Antoine LEPAGE, laboureur demeurant à May, est dit mari en bail de Margueritte VIENNE, sa femme, auparavant veuve de Louis JARLET.	Généalogie Briarde n° 52
JARRY François	Fils Nicolas	Généalogie Briarde n° 52
JARRY Nicolas	L'an mil sept cent soixante quinze le quatorze juillet Nicolas JARRY ancien garde de la Capitainerie de Montceaux, âgé de quatre vingt deux ans ou environ de cette paroisse décédé hier muni des Sacrements de penitence et d'extremonction a été inhumé au cimetière de cette paroisse par nous vicaire soussigné en présence de François JARRY fils du déffunct de la paroisse de Nanteuil de ce diocèse et de honoré jen nicolas PENET de cette paroisse tous deux gardes de la ditte capitainerie de Montceaux qui ont singé avec nous et autres.	
JOREL François Louis	JOREL François Louis, inspecteur des chasses de la capitainerie de Fontainebleau, inhumé le 3/8/1784 à Fontainebleau, paroisse Saint-Louis, âgé de 68 ans. A ses héritiers (non nommés) arrerages de sa pension obtenue à titre de gratification extraordinaire pour l'indemniser de ses dépenses pour la conservation de la plaine d'Ivry et de "La Chapelle la Reine" réservée à Monsieur.	Généalogie Briarde n° 52
JUDAS Pierre	Notaire royal et garde des Plaisirs du roy, décède le 30/1/1725, âgé de 68 ans	Généalogie Briarde n° 28
LA PLUME Louis	<u>SAINT GERMAIN</u> Le 30 octobre 1670 a été baptisée Joanne fille de Louis La Plume garde des plaisirs du Roy et de Louise Boudret sa fem(<i>me</i>), et a été sur les fonds par noble ho' Laurens Bazire garçon de la Chambre du Roy et par Joanne Laplume fem dh' ho' (<i>femme d'honorable homme</i>) Anthoine du Braül officier bouche du Roy lesquels parein et marrein ont signé. Signé : Janne Laplume La marraine Basire Le Parrain	Généalogie Briarde n° 52

LAGNEAU	Aumonier	Généalogie Briarde n° 74
LALLEMANT Martin	- Garde des Plaisirs du Roy de la capitaine de Livry et de Bondy (1725) - Officier des chasses de sa majesté (1726) - Garde en charge des Plaisirs du Roi (1751) ° 1672 à Thorigny sur Marne, X Carnetin avec Marie THEVENARD, + 1751	Généalogie Briarde n° 51
LE MAZURIER Pierre	<i>Gardes des Plaisirs du Roi rencontrés sur Bondy et appartenant vraisemblablement à la Capitainerie de Bondy-Livry. Ce sont des renseignements fragmentaires car les registres de Bondy sont manquants.</i> Mariage à Livry le 27/ 5/ 1709 de LE MAZURIER Pierre, né vers 1710 en ce lieu, avec Françoise Lotru (Lautru) décédée le 8/ 11/1720 à Livry, fille de Nicolas Lotru et Françoise COUPIGNY. Elle était veuve de FOSSE Roch	Généalogie Briarde n° 52
LEFEVRE Louis	Garde des Plaisirs du Roy. Sa fille Marie Jeanne LEFEVRE, se marie en 1765 avec Jean Guillaume AUCHECORNE, fils de Guillaume, piqueur de son altesse.	Généalogie Briarde n° 28
MACIET	Greffier en chef	Généalogie Briarde n° 74
MACIET Fils	Greffier en chef adjoint	Généalogie Briarde n° 74
MAILLET Simon Grégoire	Garde de la Capitainerie des Chasses, cité le 22/12/1768	Généalogie Briarde n° 28
MANSARD François	Garde des abbesses de Maubuisson (abbaye royale de St Ouen l'Aumone).	
MARIN Jean François	Officier de la Capitainerie Royale de Montceaux le 23/11/1740. Garde Chasse de la Capitainerie. Décède le 2/2/1745 âgé d'environ 85 ans.	Généalogie Briarde n° 28
MARIN Pierre	Garde de la Capitainerie de Montceaux le 4/10/1759 Il décède le 25/4/1773, âgé de 75 ans	Généalogie Briarde n° 28
MARQUELET Jean François	Ecuyer, seigneur de Rutel, conseiller du Roy, maire de la ville de Meaux, lieutenant en l'élection, parrain de Jacques DE LA GRANGE, le 1/3/1713	Généalogie Briarde n° 28
MARTIN Jean	Garde des plaisirs du roi dans la capitainerie de Montceaux, se marie le 23/7/1736 avec Marguerite LAIREAU, 27 ans, fille Laurent LAIREAU, jardinier.	Généalogie Briarde n° 28
NICOLAS Geneviève Anne	Fille de Nicolas NICOLAS, dit DUCLOS, 10 ans, + le 18/10/1720 à Montceaux	
NICOLAS Nicolas	Naissance à Trilport le 13/4/1702, de Marie Jeanne NICOLAS, fille de Nicolas, faisandier des Chasses Royales à Montceaux et de Marie Claude BAUCHERY	Généalogie Briarde n° 56
NICOLAS Nicolas dit DUCLOS	Garde des plaisirs du roy, sa femme, Marie Claude BAUCHERY, décède le 18/1/1716 à Montceaux Il est encore garde le 18/10/1720. Il décède le 22/4/1731 à Montceaux	Généalogie Briarde n° 28
PARIS Pierre	Garde à cheval des plaisirs de sa majesté en la capitainerie de Livry et Bondy, décédé le 14/2/1753 à Dampmard, âgé de 76 ans.	Généalogie Briarde n° 54
PAYEN Pierre Nicolas Gabriel	Seigneur de Fescoux, Escuyer, Conseiller du roy, Contrôleur général des Eaux et Forêts de l'Isle de France, est parrain le 23/9/1714 à Montceaux	Généalogie Briarde n° 28
PENET Jean Nicolas	Garde de la Capitainerie de Montceaux, cité le	Généalogie

	14/7/1775, témoin à Meaux (Saint Nicolas)	Briarde n° 52
POTHENOT DE JOISEL	Sous Lieutenant	Généalogie Briarde n° 74
PREVOST GRANDIN Marie Thérèse	Epouse de Mr GRANDIN, ancien officier de la Capitainerie, décède le 2/3/1736 âgée de 74 ans.	Généalogie Briarde n° 28
QUEMONT Jacques	Né à Pierrelevée le 7/1/1682, Garde de la Capitainerie de Montceaux. Il décède le 4/3/1743	Généalogie Briarde n° 53
REGNAULT DE GRANDMAISON Nicolas et Alexandre	Officiers des chasses de la capitainerie de Montceaux. En 1713, Marguerite DELAFOND, veuve de Philippe LE HARDY, leur emprunte 40 000 livres.	Généalogie Briarde n° 57
REVEILLE Nicolas	<i>Gardes des Plaisirs du Roi rencontrés sur Bondy et appartenant vraisemblablement à la Capitainerie de Bondy-Livry. Ce sont des renseignements fragmentaires car les registres de Bondy sont manquants</i> Mariage vers 1763 de REVEILLÉ Nicolas, époux de DINAULT Marie-Marthe, citée dans acte BMS comme marraine le 11/ 6/ 1767	Généalogie Briarde n° 52
RIBAUT Clément	Garde à Conflans	Généalogie Briarde n° 51
RIBAUT Michel Vincent	Fils de Clément, se marie le 26 novembre 1742 avec Angélique DESLOGES à Conflans Sainte Honorine	Généalogie Briarde n° 51
ROBIN	Lieutenant de robe longue	Généalogie Briarde n° 74
ROUGEAUX Jean Claude	Garde de Monseigneur le Prince de Conti, mariage avec Marie Elisabeth MANSARD fille de François MANSARD	Généalogie Briarde n° 51
SAINT MARTIN Joseph	Garde des Plaisirs du Roy, résidant à Nanteuil les Meaux, est parrain le 24/1/1741 à Couilly.	Généalogie Briarde n° 54
SALMON Denis	-Garde à cheval des plaisirs du roi au Marquisat de Montceaux (1689) dmrt Boissy le Chatel X Boissy le Chatel avant 1664 avec Claude RAYER XX St Cyr sur Morin 1682 avec Marguerite LOMBARD	Généalogie Briarde n° 51
SEGUIN Jean	Huissier royal à cheval aux eaux et forêts de France, et plaisirs de sa majesté. Il est parrain de Marie CHANTIER, fille de Nicolas et Jeanne SEGUIN le 4/4/1660 à Bazoches les Bray.	Généalogie Briarde n° 59
SIMON Jean	Lieutenant des chasses des plaisirs du Roy en la capitainerie royale de Montceaux, demeurant à Villers les Rigault, est cité le 10/2/1696 à Lizy sur Ourcq.	Généalogie Briarde n° 57
VILLOT Louis Antoine	VILLOT Louis Antoine, inspecteur des chasses de la Capitainerie de Fontainebleau, inhumé le 8/3/1779, âgé de 56 ans, à Vulaines, diocèse de Sens, élection de Melun, époux de Marguerite Giboury. A ses héritiers (non nommés) arrérages de la pension dont il bénéficiait à titre de subsistance.	Généalogie Briarde n° 52